

COMMUNE DE DOHEM

Envoyé en préfecture le 09/08/2025  
Reçu en préfecture le 09/08/2025  
Publié le  
ID : 062-216202713-20250806-DEL2025\_20-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 6 AOUT 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le six du mois d'août à dix-neuf heures trente se sont réunis à la mairie de DOHEM, les membres du Conseil municipal de la Commune de Dohem, sous la présidence de M David DAMBRUNE, Maire de Dohem, dûment convoqués le 24 juillet 2025

**Etaient présents** : David DAMBRUNE, Luc AZELART, Dorothee ANNEBICQUE, Frédéric LELEU, Eugéna RITAINE, Joseph CARLIER, Isabelle BAHEU, Roselyne GUILBERT, Auxence GARACHE, Nelly MINET, Doriane DELHEZ, Michelle LEFEBVRE

**Etaient absents ou excusés** : Etienne DILLY, Adrien DILLY, Anthony GOMEL procuration donné à Nelly MINET,

**Secrétaire de séance** : Auxence GARACHE

**Assistait également** : Angélique BROUSSART

En exercice : 15 Présents : 12 Pouvoirs : 1 Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

**Délibération n°20 /2025 : Délibération Admission en non-valeur d'une valeur inférieure à 100€**

Vu l'article 11 du décret n°2022-1008 du 15 juillet 2022 modifiant les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) relatives aux provisions et dépréciations rendant le Maire compétant pour évaluer, constituer, ajuster, reprendre et étaler les provisions et dépréciations, dans la limite des crédits budgétaires disponibles.

Considérant que le SGC expose qu'il est maintenant possible de prendre une délibération autorisant l'ordonnateur à admettre en non-valeur, sur simple décision, les listes dont les créances irrécouvrables unitaires sont inférieures à 100 €.

Le conseil autorise M le Maire à signer tous les documents relatifs à ces opérations pour les budgets de la commune, salle des fêtes, assainissement et CCAS.

Ainsi fait et délibéré en mairie les jours, mois et an susdits

Copie transmise à Madame la Sous-préfète pour avis.

Pour extrait conforme

Rendu exécutoire après dépôt  
en Sous-préfecture de Saint Omer le 08/08/2025  
et publication le 08/08/2025

Dohem, le 08/08/2025

Le Maire,

Le Maire, D.DAMBRUNE

David DAMBRUNE



Le secrétaire de séance

*Garach*

